

PROCÈS-VERBAL DE LA 642° RÉUNION RÉGULIÈRE

DU COMITÉ EXÉCUTIF

DU SYNDICAT DES PROFESSEURS ET DES PROFESSEURES DE L'UQTR Jeudi 19 mai 2022 à 11 h 3913 Pavillon de la santé

Présences

Professeur Gilles Bronchti, président

Professeure Sonia El Euch, vice-présidente aux relations de travail (VPRT)

Professeur Marc Beauregard, vice-président aux affaires syndicales (VPAS)

Professeur Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires (VPAU)

Professeure Marianne Paul, vice-présidente aux services à la collectivité (VPSC)

M^{me} Diane Beauchemin, conseillère aux relations de travail (CRT)

M. François Landry, conseiller aux affaires universitaires (CAU)

Absence

Professeur Pier-Luc Lajoie, trésorier

Gilles Bronchti préside la réunion et François Landry agit à titre de secrétaire.

CX642-19-05-2022-00 Projet d'ordre du jour

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3. Lecture et adoption du procès-verbal de la 641e réunion (5 mai 2022)
- 4. Affaires découlant
- 5. Correspondance et information
- 6. Rapport des officières et des officiers
- 7. Demande d'un professeur congédié
- 8. Discussion sur les règles entourant les conflits d'intérêts, leur étendue, les moyens à prendre
- 9. Doyen des études
- 10. Retraite au 1er septembre
- 11. Politique départementale de répartition des éléments de la fonction
- 12. Signataires des effets bancaires
- 13. Délégations aux comités syndicaux et universitaire
- 14. Négo 2022
- 15. Projet d'ordre du jour du conseil syndical du 26 mai 2022
- 16. Affaires nouvelles
- 17. Date de la prochaine réunion : 2 juin 2022
- 18. Clôture de la réunion

CX642-19-05-2022-01 Ouverture de la réunion

Le quorum étant constaté, le président souhaite la bienvenue à cette réunion régulière du comité exécutif.

CX642-19-05-2022-02 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Le président présente l'ordre du jour de cette réunion.

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter l'ordre du jour.

CX642-19-05-2022-03 Lecture et adoption du procès-verbal de la 641^e réunion PVCX641-05-05-2022

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu d'adopter le procèsverbal de la 641^e réunion du comité exécutif tenue le 5 mai 2022.

CX642-19-05-2022-04 Affaires découlant

Le président parcourt les sujets figurant aux affaires découlant.

La VPRT s'est assurée auprès de l'administration de l'UQTR que l'ajustement du taux d'indexation du salaire des professeur.e.s était de 2 % par année en 2020, 2021 et 2022 et qu'il était cumulatif.

CX642-19-05-2022-05 Correspondance et information

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion.

CX642-19-05-2022-06 Rapport des officières et des officiers

Président

 Le président mentionne qu'il a reçu le 11 mai la lettre de démission de Nadine Talbot, élue secrétaire au comité exécutif au conseil syndical du 28 avril. Le président explique que le calendrier ne permet pas d'ouvrir le poste de secrétaire avant la période estivale. Les membres du comité exécutif sont en accord pour procéder à l'ouverture du poste en septembre. Le VPAU se propose pour animer la réunion du conseil syndical du 26 mai.

La VPRT et le VPAS se retirent de la réunion pour le point suivant.

- Le président indique que la VPRT et le VPAS accompagnent chacun un professeur en conflit l'un envers l'autre. L'un des professeurs a été suspendu avec solde le temps d'une enquête.
- Le professeur a reçu une demande de la part d'un professeur de faire inscrire la thérapie du sport dans la couverture offerte par l'assureur Manuvie. Le dossier relevant du CIRRAC, le Syndicat ne peut qu'apporter le sujet à la table du cartel intersyndical.
- Le président informe ses collègues que les vice-doyens à la recherche ont été désignés. Il s'agit des professeur.e.s Denis Boire (anatomie), Tristan Milot (psychoéducation) et Catherine Briand (ergothérapie). Le 4^e poste de vice-doyen est vacant.

VPRT et VPAS

• Le VPAS fait le point sur le cheminement des dossiers en cours.

Le président et le VPAU se retirent pour les deux prochains points.

- La VPRT indique que l'administration a demandé à une professeure évoluant à demi temps de compléter un formulaire dans le cadre d'une enquête concernant un possible double-emploi.
- La VPRT explique qu'une professeure en congé sans traitement doit prendre la décision avant le 31 mai d'un retour au travail, à défaut de quoi son congé ne sera pas renouvelé, et devra quitter l'UQTR. Le procureur du Syndicat a demandé à rencontrer cette professeure.
- Le VPAS explique qu'un professeur n'ayant pas obtenu sa promotion a été invité à rencontrer les vice-recteurs académiques. Ce professeur a déjà rencontré le comité de promotion. Le VPAS pourrait accompagner ce professeur si la demande lui est adressée.
- La VPRT informe ses collègues de la volonté de l'administration de faire un projet-pilote concernant la nomination d'une direction (administrative) cadre, en plus d'une direction (pédagogique) élue dans les départements qui n'ont pas de direction départementale. Le sujet sera discuté lors de la prochaine réunion du conseil syndical.
- La VPRT mentionne qu'il a été discuté lors d'une réunion du comité conjoint des relations de travail du formulaire de tâches qui doit être accessible à tous et en tout temps (art 10.11 de la convention collective). Des considérations techniques et confidentielles auraient empêché le respect de la convention collective. Un document a par la suite été envoyé aux professeur.e.s via les assistantes administratives des départements sans aucune mise en contexte. Il s'agit d'une procédure provisoire.

VPAU

- Le VPAU a participé le 13 mai à une rencontre de transition avec le VPAU sortant.
- Le VPAU a organisé le 17 mai une rencontre préparatoire à la commission des études. Les modifications apportées à la *Politique de reconnaissance* et de financement des unités de recherches ont retenu l'attention.

VPSC

- La VPSC informe ses collègues que, dans le cadre du 50° du SPPUQTR, la capsule vidéo portant sur la structure du Syndicat est terminée. Elle pourra être diffusée au moment jugé opportun. La VPSC poursuit en annonçant que le bulletin historique traitant du même sujet est prêt pour sa révision linguistique.
- La VPRT mentionne que la capsule vidéo et le bulletin historique traitant des conditions de travail sont en révision.
- La VPSC indique qu'il y aura un diaporama de photos imageant 50 ans d'histoire syndicale de projeté sur écran lors du dîner du 50°.
- La VPSC annonce qu'il y a 123 inscriptions au dîner du 50^e prévu pour le 26 mai.
- La VPRT mentionne que le processus d'octroi des bourses à des élèves du secondaire et à des étudiant.e.s de collèges est en cours. Les membres du comité exécutif discutent de l'impact des bourses versées aux élèves

du secondaire dans leur choix de poursuite d'études postsecondaires. Les membres du comité exécutif souhaitent qu'une plus grande visibilité soit donnée pour souligner la remise de ces bourses. La VPSC suggère que le comité central des communications pourrait étudier les diverses possibilités d'augmenter la visibilité de la remise de ces bourses. Les membres du comité exécutif seraient favorables à ce que ces bourses soient plutôt remises à des élèves qui s'impliquent (ex. conseil d'élèves, journal, radio, projet social, etc.). Les bourses en seraient de reconnaissance d'engagement au sein de son école. La VPSC en discutera avec les membres du comité des services à la collectivité.

CX642-19-05-2022-07 Demande d'un professeur congédié

Le VPAS se retire de la réunion pour ce point.

La VPRT rappelle le dossier du professeur suspendu pour fin d'enquête. Une réunion extraordinaire du conseil d'administration de l'UQTR s'est tenue le 12 mai 2022 pour se prononcer sur le congédiement du professeur.

La VPRT indique que ce professeur est représenté par le Syndicat et son procureur, mais qu'il a personnellement retenu les services d'une avocate. Le professeur demande à être représenté par son avocate ou par un autre avocat que celui du Syndicat. Le professeur propose de défrayer lui-même les coûts de son avocate si le Syndicat accepte que cette dernière représente le professeur à l'arbitrage. Le professeur demande aussi que le Syndicat consulte un autre avocat pour obtenir une 3e opinion concernant le traitement des griefs.

Les membres du comité exécutif réitèrent leur confiance envers leurs procureurs. Le Syndicat continuera d'être le seul représentant légal des professeur.e.s de l'UQTR, et de représenter ces derniers en recourant aux services de procureurs de son choix.

CX642-19-05-2022-08 Discussion sur les règles entourant les conflits d'intérêts, leur étendue, les moyens à prendre

Le président rappelle à ses collègues que les officières et les officiers doivent se retirer de la réunion si un sujet traité les place en situation d'apparence de conflit d'intérêts ou encore si un dossier nominatif en lien avec les relations de travail est traité.

La VPRT proposera une règle de fonctionnement pour baliser les conflits d'intérêt des membres du comité exécutif dans les dossiers reliés aux relations de travail.

CX642-19-05-2022-09 Doyens des études

Les membres du comité exécutif échangent et soulèvent plusieurs critiquent concernant les nombreuses interventions et décisions du doyen des études. Celuici prend sous sa responsabilité plusieurs dossiers et il n'honorerait pas ses engagements envers les professeur.e.s concerné.e.s. Un empiètement dans le champ de compétence du doyen de la gestion académique des affaires professorale est régulièrement observé.

CX642-19-05-2022-10 Retraite au 1er septembre

Le président présente le cas d'une professeure qui prendra sa retraite le 1^{er} septembre et qui s'est vue obligée de donner un cours (3 crédits) durant la session d'été, sans quoi elle se retrouverait en dette de cours. Le président indique que l'administration a modifié la règle en cette matière, pénalisant cette professeure et potentiellement d'autres professeur.e.s placé.e.s dans la même situation.

La VPRT indique s'être saisie du sujet et elle répertoria les cas similaires.

CX642-19-05-2022-11 Politique départementale de répartition des éléments de la fonction

La VPRT présente l'article 10.09 (6e paragraphe) de la convention collective traitant de la politique départementale de répartition des éléments de la fonction. Elle souligne que le doyen de la gestion académique des affaires professorales (DGAAP) ne peut en aucun cas modifier une règle départementale dûment adoptée par l'assemblée départementale.

Le VPAS indique que des professeur.e.s ont demandé l'intervention du Syndicat. Le VPAS a expédié une lettre aux professeur.e.s et une seconde lettre au DGAAP rappelant que l'assemblée départementale est souveraine. Elle peut réviser et adopter ses politiques une fois par année avant le 31 janvier. Un grief pourra être déposé si le DGAAP ne respecte pas la convention collective.

CX642-19-05-2022-12 Signatures des effets bancaires

Le CAU indique que la liste des signataires pour les effets bancaires reliés à la trésorerie du Syndicat pour l'année 2022-2023 avait été établie lors de la réunion du comité exécutif du 5 mai. À la suite de la démission de la secrétaire, Nadine Talbot, il faut désigner un 3e membre du comité exécutif pour la remplacer.

CONSIDÉRANT la résolution CX641-05-05-2022-08 Signataires des

effets bancaires;

CONSIDÉRANT les Statuts du SPPUQTR ; CONSIDÉRANT la démission de la secrétaire ;

CONSIDÉRANT la nécessité de modifier la liste des membres du

comité exécutif autorisés à signer les effets

bancaires;

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu de désigner les officiers suivants à titre de signataire, à compter du 19 mai 2022, des documents reliés à la trésorerie du Syndicat :

- Gilles Bronchti, président ;
- Pier-Luc Lajoie, trésorier ;
- Denis Leroux, vice-président aux affaires universitaires.

Et de retirer l'autorisation de signataire à :

Nadine Talbot, secrétaire démissionnaire.

CX642-19-05-2022-13 Délégations aux comités syndicaux et universitaire

Le président demande au CAU de présenter le point.

Le CAU contactera les membres actuels des comités pour connaître leur intention à renouveler leur mandat. Par la suite, il sollicitera l'ensemble à des professeur.e.s pour pourvoir les postes vacants.

Concernant les comités universitaires auxquels le Syndicat y dépêche un.e représentant.e, le CAU explique que les dates de renouvellement de mandat varient et que plusieurs de ces comités ne se sont pas réunis durant la dernière année, voire les deux dernières années. Le CAU propose que le comité exécutif ou le conseil syndical désigne les membres à ces comités lorsque le Syndicat sera interpellé à ce sujet.

CX642-19-05-2022-14 Négo 2022

La VPRT présente les résultats du sondage sur les conditions de travail, pour lequel il y a eu une participation de 204 professeurs (44,4 %). L'analyse du sondage sera faite dans les jours à venir, puis la VPRT invitera les professeur.e.s à une rencontre thématique.

Les membres du comité exécutif échangent le calendrier de travail. La rencontre thématique sur l'enseignement sera retirée du calendrier. Aussi, il avait été discuté d'organiser une assemblée générale extraordinaire pour le 9 juin. Considérant l'état d'analyse des données recueillies et la tenue de la collation des grades de l'UQTR les 8 et 9 juin, les membres du comité exécutif sont en accord pour ne pas tenir cette assemblée.

La VPRT prévoit envoyer aux professeur.e.s une communication écrite sur l'état de la situation et informer de ce qui est prévu à la convention collective lors de la date d'échéance de ce contrat de travail.

CX642-19-05-2022-15 Projet d'ordre du jour su conseil syndical du 26 mai 2022

Le président présente le projet d'ordre du jour de la réunion du conseil syndical du 26 mai 2022.

- 1. Ouverture de la réunion
- 2. Vérification du quorum
- 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4. Rapport du comité des relations de travail
- 5. Mieux connaître sa convention collective
- 6. Négo 2022 État des travaux
- 7. Tribune des délégué.e.s
- 8. Lecture et adoption du procès-verbal de la 348^e réunion
- 9. Information et dépôt de documents
 - 1. Agenda syndical de juin 2022
 - 2. Dépôt des procès-verbaux du comité exécutif (640 et 641)
- 10. Affaires nouvelles
- 11. Date de la prochaine réunion régulière : 15 septembre 2022
- 12. Clôture de la réunion

Le point ne fait l'objet d'aucune discussion. CX642-19-05-2022-17 Date de la prochaine réunion Le président rappelle que le comité exécutif se réunira le jeudi 2 juin 2022 à 11h. CX642-19-05-2022-18 Clôture de la réunion L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 56. Gilles Bronchti

François Landry

Secrétaire de la rencontre

CX642-19-05-2022-16 Affaires nouvelles

Président